

Pour le lot n° 02 – Espaces verts :

N°	Désignation de la tranche	Délai
Tranche Ferme	Division 18	15 jours
Tranche Optionnelle n°1	Cimetière animalier	15 jours

Pour la tranche ferme et pour les lots qui en font l'objet, la période de préparation commencera à courir à compter de la notification de la tranche.

Pour les tranches optionnelles, la période de préparation commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de cette préparation.

Les délais d'exécution de chacune des tranches successives des lots sont les suivants :

Pour le lot n° 01 – VRD :

N°	Désignation de la tranche	Délai
Tranche Ferme :	Division 18	45 jours
Tranche Optionnelle n°1	Cimetière animalier	30 jours

Pour le lot n° 02 – Espaces verts :

N°	Désignation de la tranche	Délai
Tranche Ferme	Division 18	20 jours
Tranche Optionnelle n°1	Cimetière animalier	30 jours

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations de la tranche concernée.

Les délais limites d'affermissement des tranches optionnelles des différents lots, à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme, sont les suivants :

- Pour le lot n°01 :
 - Tranche optionnelle n° 1 : 1 an
- Pour le lot n°02 :
 - Tranche optionnelle n° 1 : 1 an

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Limoges – 1 cours Vergniaud, 87000 Limoges

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Limoges – 1 cours Vergniaud, 87000 Limoges

Date de publication du présent avis : 02-03-2020